

Contrat FROMAGE 2023– AMAP du Flayosquet

entre : La Ferme du Belveset de Julien Bertin. fromageriebertin@gmail.com

et l'Amapien :

Tel : E-mail :

Le producteur s'engage :

- à livrer une fois par semaine à l'AMAP du Flayosquet
- à débiter sa saison le **jeudi 9 Février** et à la finir le **jeudi 23 Novembre**
avec une interruption le 10 et 17 Août

L'Amapien s'engage :

- à participer aux permanences des distributions
- à s'acquitter de sa cotisation à l'AMAP
- à régler d'avance le prix du présent contrat selon les dispositions choisies
- à récupérer sa part de production au local de l'AMAP de 17h30 à 19h15 sachant que cette part sera partagée entre les amapiens assurant la permanence s'il n'est pas présent ou n'a pas prévenu de son absence.

Le prix moyen de chaque plateau de 3 ou 4 fromages (selon la grosseur) de chèvre ou de vache s'élève à 12 €

O Pour un plateau par semaine soit 40 plateaux à 12 € = 480 €

- en 1 fois : 480€ (encaissement début février)
- en 3 fois : 3 chèques de 160€ (février, mai, septembre)
- en 5 fois : 5 chèques de 96€ (février, avril, juin, août, octobre)

O Pour un plateau par quinzaine soit 20 plateaux à 12 € = 240 €

- Contrat démarrant le 9 février 2023 (petite liste) fin le 16/11
- Contrat démarrant le 16 février 2023 (grande liste) fin le 23/11
- en 1 fois : 240 € (encaissement début février)
- en 3 fois : 3 chèques de 80€ (février, mai, septembre)

O Pour un plateau par mois soit 10 plateaux à 12 € = 120 €

Le premier jeudi de chaque mois

Tous les chèques se font à la signature du contrat à l'ordre de « Julien Bertin » ou « Fromagerie Bertin ».

Nom du titulaire du chèque :

Pour toute modification de semaine de livraison envoyer un message à Isabelle marty.isa@free.fr avant le mercredi midi ou au 0623641367

Date :

Signature du producteur

Signature de l'Amapien

Contrat FROMAGE 2023– AMAP du Flayosquet

entre : La Ferme du Belveset de Julien Bertin. fromageriebertin@gmail.com

et l'Amapien :

Tel : E-mail :

Le producteur s'engage :

- à livrer une fois par semaine à l'AMAP du Flayosquet
- à débiter sa saison le **jeudi 9 Février** et à la finir le **jeudi 23 Novembre**
avec une interruption le 10 et 17 Août

L'Amapien s'engage :

- à participer aux permanences des distributions
- à s'acquitter de sa cotisation à l'AMAP
- à régler d'avance le prix du présent contrat selon les dispositions choisies
- à récupérer sa part de production au local de l'AMAP de 17h30 à 19h15 sachant que cette part sera partagée entre les amapiens assurant la permanence s'il n'est pas présent ou n'a pas prévenu de son absence.

Le prix moyen de chaque plateau de 3 ou 4 fromages (selon la grosseur) de chèvre ou de vache s'élève à 12 €

O Pour un plateau par semaine soit 40 plateaux à 12 € = 480 €

- en 1 fois : 480€ (encaissement début février)
- en 3 fois : 3 chèques de 160€ (février, mai, septembre)
- en 5 fois : 5 chèques de 96€ (février, avril, juin, août, octobre)

O Pour un plateau par quinzaine soit 20 plateaux à 12 € = 240 €

- Contrat démarrant le 9 février 2023 (petite liste) fin le 16/11
- Contrat démarrant le 16 février 2023 (grande liste) fin le 23/11
- en 1 fois : 240 € (encaissement début février)
- en 3 fois : 3 chèques de 80€ (février, mai, septembre)

O Pour un plateau par mois soit 10 plateaux à 12 € = 120 €

Le premier jeudi de chaque mois

Tous les chèques se font à la signature du contrat à l'ordre de « Julien Bertin » ou « Fromagerie Bertin ».

Nom du titulaire du chèque :

Pour toute modification de semaine de livraison envoyer un message à Isabelle marty.isa@free.fr avant le mercredi midi ou au 0623641367

Date :

Signature du producteur

Signature de l'Amapien